



Direction Générale des services

Direction Générale Adjointe des Services

Direction de l'administration Générale

Réf : GL/LL/L.E-J/FL/JL2010.31.03

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PETIT-BOURG

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2010

L'an deux mille dix, le 31 du mois de mars, s'est tenue en mairie une réunion du conseil municipal sous la présidence de monsieur le maire Guy LOSBAR.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Guy LOSBAR - Solange ANGOSTON - Mona BLANCHEDENT - Eddy CHICOT - Philippe DEZAC - Michel DELAG - Hector LINEL - Jacqueline LOLIA - Nestor LUCE - Gilbert ROUYARD - Maryse SALIBUR - Sonia TAILLEPIERRE - Benoît VILOVAR - Patrick BOULOGNE - Jocelyne BOURGUIGNON - Eliane CABERTY - Frantz LARIFLA - Jocelyne UNIMON - Nicolette KITTAVINY-- Jessica FRENET - Carmélite LILONG

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-27 du *Code Général des Collectivités Territoriales*.

Etaient absents :

- Eric NESTAR - Janita BOLIVAR - Marie Claudine MOULIN - Ary BROUSSILLON - René BEAUCHAMP - Jean Marie GREDOIRE - Gerville ROUYARD - Pavel CAMARA- Nicole MURATET- Eric VINCENT - Flavius FRENET - David NEBOR - Anselme BAUSSET

Absente représentée : - Irma BRASSELEUR

Le quorum ayant été atteint, la séance débute à 18h30

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mademoiselle Jessica FRENET est désignée pour remplir cette fonction et procède à l'appel des conseillers.

L'ordre du jour se présente comme suit :

ORDRE DU JOUR :

- **1 - Adoption du compte-rendu de la réunion du 03 février 2010**

Le compte rendu de la séance du trois février 2010, a été adopté à l'unanimité des membres présents.

- **2 - Débat sur les orientations budgétaires**

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, **le Conseil municipal a procédé au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2010.** Cette discussion sans vote, est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Elle a permis aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune et comme son nom l'indique, d'exposer les principales orientations qui guideront la construction du Budget Primitif 2010.

Au cours de ce débat, le maire a exposé les différentes informations pouvant servir de base à la discussion :

Un contexte marqué par la fragilisation de l'action des collectivités

I - La suppression de la Taxe Professionnelle (TP)

II - Une aggravation structurelle des déficits publics de l'Etat qui a entraîné une restriction de la variation de la DGF à +0,6% contre +1,2%.

Les grandes orientations de la politique municipale :

En 2008, la commune accusait un déficit de 5,74 M€. L'équipe municipale a élaboré un plan de redressement sur 2 ans qui a permis à la collectivité d'assainir sa situation financière, et d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Les taux d'imposition resteront inchangés en 2010. En cette période de crise, la municipalité a réaffirmé sa volonté de **ne pas augmenter la pression fiscale** tout en continuant à proposer aux Petit-Bourgeois des services publics de qualité.

Contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement pour éviter qu'elles ne s'accroissent plus vite que les recettes

Maîtriser le recours à l'emprunt.

Le programme d'investissement vise à **doter les Petit-bourgeois des infrastructures** nécessaires pour rendre leur ville agréable et dynamique.

Choix et Perspectives pluriannuelles d'investissement 2010-2015

- Confortement du talus de Bovis
- Reconstruction d'écoles dans le cadre du plan séisme
- Construction d'un Centre administratif
- Programme de renouvellement du centre bourg et de mise à niveau des équipements publics
 - * Marché du Centre-Bourg
 - * Schéma directeur de Saint-Jean
 - * Aménagement de la plage de Viard
 - * Foyer culturel
 - * EHPAD
 - * Construction et réhabilitation des maisons de quartier

Les nombreuses questions relatives :

- Au financement de la reconstruction des écoles, dans le cadre du plan séisme
- A la construction de la médiathèque Charles TREBERT
- A la suppression de la taxe professionnelle
- A la sécurité et la lutte contre les violences
- A la formation
- A la mutualisation des moyens par la coopération intercommunale,

Ont trouvé des réponses satisfaisantes au cours du débat

IL est 19h45, quand le maire clôture la séance.

P/Le maire

Le 1^{er} Adjoint

Philippe DEZAC